

AVANNE-AVENEY

BULLETIN MUNICIPAL

Octobre 1998

SOMMAIRE

L'ÉDITO DU MAIRE	3
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 1998.....	4
I. MARCHÉ D'ASSAINISSEMENT D'AVENEY	4
II. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE.....	5
III. EMPLOI-JEUNE A LA MAIRIE	6
IV. AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE D'AVENEY	6
V. LE DEVENIR DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE PLANOISE	7
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 1998.....	10
I. AMÉNAGEMENT RUE DE L'EGLISE (ACCÈS À L'ÉCOLE) : PRESTATION D'ÉTUDE ET CHIFFRAGE DU PROJET.....	10
II. SUPPRESSION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE PLANOISE	10
UN CLIN D'ŒIL	12
...DE L'HISTOIRE	13
INFORMATIONS PRATIQUES	14
INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ANNÉE 1999.....	14
ACTIVITÉS CULTURELLES.....	14
POÉSIE	15

Page de couverture : Armoiries de la Commune d'Avanne-Aveney (d'après Camille HEIDET).

- Lecture héraldique : « D'or à trois quintefeuilles de gueules ».
- Symbolique de la composition : Cet écu rappelle les armoiries de Jean d'Avanne. Cette famille dirigea la Commune pendant plusieurs siècles. Une des principales ressources des villages d'Avanne et d'Aveney a été constituée par les vignes. Les cinq tours du cimier symbolisent le Château d'Avanne.

L'ÉDITO DU MAIRE

ALLER À L'ESSENTIEL

La voiture qui vous est nécessaire pour exercer votre travail est en très mauvais état : il faut en changer le moteur et cela vous coûtera douze années de salaire et cinq mois d'immobilisation chez le garagiste. Votre employeur, très attaché à vos compétences, vous propose de payer l'addition !

Après un moment de surprise vous faites le point et la conclusion est simple ...

Vous habitez le village et le pont qui relie les deux rives du Doubs est en très mauvais état : il faut effectuer cinq mois de travaux et cela coûtera douze années de taxe d'habitation à chaque foyer du village. Le Département du Doubs, vous propose de prendre en charge la facture de dix millions. La conclusion n'est-elle pas immédiate ?

La mise en place d'un pont provisoire avec ses voies d'accès protégées des crues «nous coûterait une année de taxe d'habitation» en pure perte.

Demande a été faite à Monsieur le Préfet afin que l'État installe des feux tricolores sur la route nationale en sortie de Beure, pendant la période du chantier, tandis qu'un minibus, affrété par la Commune, assurera des navettes permanentes entre les deux villages.

Allons à l'essentiel puisque le doute n'est pas permis.

Le Maire
JP TAILLARD

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 1998

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil

Convocation : 22 septembre 1998

Affichage : 22 septembre 1998

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., CLER R., CORNUT R., DE CONTO P., Mme DE SEDE D., M. GAGNEPAIN C., Mme HANSMANNEL M., MM. LAYAT A., LACHAT J., LEJAEGER R., MARTIN R., MEREDÉZ J., ROUILLAUD M., SARRAZIN P.,
Mme SATORI M.A., M. TAILLARD J.P.

Absents : Mlle GROSPERRIN A., représentée par Mme HANSMANNEL M.,
M. ROY J., représenté par Mme DE SEDE D.

Secrétaire de séance : M. LAYAT A.

La séance est ouverte à 19h00

ORDRE DU JOUR

I. MARCHÉ D'ASSAINISSEMENT D'AVENEY

I.1 – Choix du prestataire par la commission

La commission des marchés s'est réunie le 7 septembre 1998 pour examiner douze offres de prix concernant la reconstruction des réseaux d'assainissement d'Aveney : rue du Halage, rue de Beure et rue René Paillard.

La commission a retenu l'offre de la Société LACOSTE, mieux disante, pour un montant de 764.076,50 Frs H.T..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le choix du prestataire.

I.2 – Mise en œuvre du chantier

L'Adjoint chargé des réseaux va rencontrer chaque propriétaire d'habitation, afin de convenir avec lui de la position des boîtes de branchement, en limite de la voie publique. Ainsi que cela a été décidé à l'occasion du précédent Conseil Municipal, chaque propriétaire disposera, au plus, de deux boîtes de branchement financées par la Commune.

Dès que cette opération de repérage sur le terrain sera terminée, les riverains seront informés, par écrit, des conditions de mise en œuvre du chantier.

II. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉGLISE

II.1 – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (rue, trottoirs, environnement du carrefour du cimetière)

À l'occasion d'un précédent conseil, le Maire était autorisé à signer un contrat de maîtrise au bénéfice de l'équipe MACHUREY – ADAM.

Le montant de la rémunération était calculé sur le volume du chantier initialement prévu : rue de l'Eglise hors environnement du carrefour du cimetière.

Dans cette situation, après dépouillement des offres des entreprises, la prestation due au maître d'œuvre était d'environ 93.000 Frs.

↳ Considérant que, en raison du report du chantier, la chaussée sera réalisée, partiellement, sous maîtrise d'ouvrage du Département et sous maîtrise d'œuvre D.D.E..

↳ Considérant que le chantier du carrefour du cimetière peut être «intégré» au chantier de la rue de l'Eglise.

↳ Considérant que ce carrefour sera réalisé, pour moitié, sous maîtrise d'ouvrage du Département.

↳ Considérant que la maîtrise d'œuvre MACHUREY – ADAM change de définition :

- une prestation réduite rue de l'Église ;
- une prestation nouvelle « autour du cimetière » et « carrefour du cimetière » ;
- une prestation à reprendre : nouvelle consultation pour le marché rue de l'Église.

Le Conseil autorise le Maire, à l'unanimité, à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui substitue à la formule indexée précédente, une formule forfaitaire pour un montant de 93 000 Frs HT

II.2 – Acquisitions foncières : prestations de conseil juridique et d'études complémentaires – parcelles n° 27 et n° 29 (DONY*)

a) La situation actuelle :

1. Une décision du Conseil Municipal en juillet 1997
2. Une rencontre avec les propriétaires en juillet 97 : offre de négociation
3. De nouvelles discussions en janvier et février 98 afin de réaliser les acquisitions sous forme amiable
4. Un projet communal retravaillé pour en limiter l'emprise
5. Une mission confiée à l'Agence Foncière du Département en juillet 98 afin de réaliser une acquisition amiable
6. Un refus de négocier constaté par l'Agence Foncière en septembre 98

b) Le Maire propose au Conseil :

1. Retravailler le dossier d'aménagement, puisque la solution amiable a échoué.
2. Financer ainsi un complément d'étude du projet.
3. Financer un prestataire chargé de conseiller la Commune dans la préparation du dossier qui sera présenté au juge.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la proposition du Maire.

c) Le Maire propose les décisions budgétaires modificatives suivantes :

1. Prestation de conseil confiée au cabinet TERREAUX pour un montant de 25.000 Frs H.T.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

2. Prestation d'étude et chiffrage du projet confiée au cabinet MACHUREY et ADAM. En l'absence d'une offre de prix, cette décision est reportée au Conseil Municipal du 8 octobre 1998.

III. EMPLOI-JEUNE A LA MAIRIE

III.1 – Prise en charge partielle par le Département

Faisant suite à la création d'un emploi jeune en 1998, une demande de participation financière complémentaire a été faite auprès du Conseil Général du Doubs.

Ainsi en complément de la participation annuelle de l'État, d'un montant de 92 000 Frs, le Département propose de cofinancer cet emploi à hauteur de :

- 10% la 1^{ère} année
- 8% la 2^{ème} année
- 6% la 3^{ème} année
- 4% la 4^{ème} année

par référence à une base de 110.400 Frs.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Doubs.

IV. AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE D'AVENEY

IV.1 – Demande de subvention pour travaux de mise en sécurité

Il apparaît que des crédits pourraient être mis à notre disposition afin de réaliser la mise en conformité sécurité de l'école d'Aveney : activités associatives et centre de loisirs.

Le montant maximal de la subvention espérée est d'environ 60.000 Frs H.T. sur la base d'une aide à 50%.

Les travaux projetés sont évalués à 120.000 Frs H.T.

a) Le premier choix concerne la localisation du Centre de Loisirs : doit-on maintenir le centre de loisirs sur Aveney ou l'implanter dans l'école d'Avanne qui respecte les normes de sécurité ?

Il apparaît intéressant d'organiser le Centre de Loisirs dans un local qui ne rappelle pas aux enfants le cadre scolaire. D'autre part, la présence du Centre de Loisirs sur le village d'Aveney contribue à une meilleure intégration des deux villages.

Après débat, le Conseil Municipal envisage de maintenir le Centre de Loisirs sur le site d'Aveney pour autant que les travaux soient réalisés avant l'été prochain et qu'une subvention soit accordée à la Commune pour ces travaux.

Vote du Conseil Municipal : 16 voix pour et 3 abstentions

b) Afin de pourvoir maintenir le Centre de Loisirs sur Aveney, les travaux à réaliser, prioritairement, se définissent ainsi :

- ↳ mise en sécurité électrique et sanitaires
- ↳ rénovation du chemin d'accès et de l'éclairage public
- ↳ réalisation d'une clôture complète.

Vote du Conseil Municipal : 18 voix pour et 1 abstention

c) Le Conseil Municipal entérine une demande de subvention pour la mise en sécurité de l'école d'Aveney, au titre des activités associatives et du Centre de Loisirs, pour un projet estimé à 120.000 Frs H.T. sur la base d'un financement à hauteur de 50 % par l'Etat.

Vote du Conseil Municipal : 18 voix pour et 1 abstention.

V. LE DEVENIR DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE PLANOISE

V.1 – Initiative de la Commune : courriers et contacts

Le Maire porte à la connaissance des Conseillers toutes les informations parues dans la presse qui font allusion à une éventuelle suppression de la Brigade de Gendarmerie de Planoise.

Au vu de la gravité de la situation et considérant que les préoccupations de sécurité sont essentielles pour notre village, sachant que nous bénéficions "d'un privilège rare" car notre Commune est située en limite du quartier le plus sensible de la plus grande ville de la Région, le Maire informe les Conseillers des démarches engagées afin d'obtenir le maintien de la Brigade de Planoise ou sa reconstitution à proximité de notre Commune. Un courrier transmis au Préfet de Région en date du 21 septembre 98. Ce courrier a, par ailleurs, été transmis aux Sénateurs du Département et au Député de la circonscription.

V.2 – La situation actuelle

A ce jour, le Préfet n'a toujours pas donné réponse. Une rencontre a été organisée avec le Député sans qu'aucun résultat concret n'ait pu apparaître. Par ailleurs, les Sénateurs nous ont confirmé nous appuyer dans notre requête.

Après débat, et devant l'urgence de la situation, le Conseil Municipal se déclare totalement solidaire de la requête transmise par le Maire au Préfet et prend la décision de rédiger prochainement une motion qui précise les spécificités des problèmes dans notre Commune et tous les arguments en faveur d'une demande de maintien d'une Brigade de Gendarmerie de proximité.

Implanté en lisière de la Ville de Besançon, le village d'Avanne bénéficie d'un "privilège rare", puisque situé en limite du quartier le plus sensible de la capitale régionale.

À ce titre, les habitants du village sont extrêmement sensibles aux exactions toujours plus fréquentes, en relation avec le voisinage immédiat du quartier de Planoise.

À ce jour, nul ne peut ignorer les actions menées par tous les acteurs de la Société pour tenter d'apporter des solutions préventives destinées à améliorer, ou «atténuer l'évolution» d'une certaine forme de délinquance.

Par ailleurs, il est admis que ces actions seront profitables, pour autant que notre Société se donne les moyens de faire respecter les lois qui régissent le fonctionnement d'une vieille démocratie.

Faisant suite à certains effets d'annonce, il paraissait clair que des efforts seraient engagés par l'État afin de mobiliser les moyens nécessaires pour garantir la sécurité dans, et au voisinage, de ces secteurs sensibles.

Comment interpréter une décision aussi surprenante que contradictoire : « suppression de la Brigade de Gendarmerie de Planoise ». Tout cela étant établi sans concertation locale ni information directe des élus ?

En regard de mes convictions personnelles et hors de toute polémique partisane, je dois admettre que cette décision témoigne d'un comportement qui ne fait pas honneur au fonctionnement de l'État.

Nous n'ignorons pas que depuis plusieurs années les effectifs de la Brigade ont progressivement fondu tandis que le nombre de véhicules affectés à cette brigade a évolué de la même façon. En conséquence, l'efficacité et la disponibilité des gendarmes se sont trouvées sérieusement affectées.

En parallèle, chacun a mesuré combien la présence «de gendarmes de proximité» peut rester le synonyme d'une réelle efficacité. Délai d'intervention, connaissance des quartiers, des personnes et des comportements constituent la base incontournable de la réussite.

Dans l'esprit de beaucoup de citoyens, le gendarme est associé à l'image d'une dactylo en charge de la rédaction de procès verbaux faute de moyen d'action.

Voilà donc une bonne raison pour supprimer cette brigade située dans un « secteur où elle n'a pas mission d'intervention »...

Plus sérieusement, il faut admettre que la brigade de Tarragnoz est victime du même handicap et que la localisation des brigades doit se situer sur « le terrain d'intervention », en privilégiant les secteurs les plus vulnérables affectés à la Gendarmerie avec, éventuellement des moyens «éclatés sur un Canton» mais coordonnés dans une «structure opérationnelle unique».

Au nom de tous les habitants du village et de ses élus, je vous transmets le message fort qui exprime la stupeur des uns et des autres.

Ce message constitue, par ailleurs, une requête pressante afin que se construise une solution réaliste et conforme à nos légitimes préoccupations de sécurité. On doit garder en mémoire que notre Commune, malgré des disponibilités budgétaires réduites, est disposée à apporter une contribution financière à tout projet réaliste qui prendrait forme.

Vote du Conseil Municipal : 18 voix pour et 1 contre.

Sachant que l'Association des Maires du Doubs a pris l'initiative d'apporter son soutien à toutes les Communes concernées par ces suppressions de Brigades, le Maire propose au Conseil Municipal de transmettre l'avis de la Commune à cette Association pour qu'elle puisse nous apporter son aide.

Votre du Conseil Municipal : 18 voix pour et 1 abstention.

La séance est close à 20h45.

Prochain Conseil Municipal : le 8 octobre 98 à 19h00.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 1998

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil

Convocation : 3 octobre 1998
Affichage : 3 octobre 1998

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., CLER R., CORNUT R., DE CONTO P., Mme DE SEDE D., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., MM. LACHAT J., LEJAEGER R., MARTIN R., MEREDÉZ J., ROUILLAUD M., M. ROY J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD J.P.

Absents : Mme HANSMANNEL M. représentée par Mlle GROSPERRIN A.
M. LAYAT A. représenté par M. GAGNEPAIN C.

Secrétaire de séance : M. LACHAT J.

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

I. AMENAGEMENT RUE DE L'EGLISE (ACCES A L'ECOLE) : PRESTATION D'ETUDE ET CHIFFRAGE DU PROJET

Faisant suite au Conseil Municipal du 1^{er} octobre 1998 et dans le cadre de la préparation du dossier permettant d'acquérir les terrains destinés à réaliser l'aménagement de l'accès à l'école, le Maire propose au Conseil Municipal une offre de prix des Cabinets MACHUREY/ADAM, en vue de retravailler l'étude et de réaliser le chiffrage du projet.

Le coût de la mission s'élève à 33.000 Frs H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre des Cabinets MACHUREY/ADAM.

II. SUPPRESSION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE PLANOISE

II.1 – Bilan de la réunion avec le Préfet le 2/10/98

Le Maire informe le Conseil Municipal du bilan de la réunion organisée par l'Association des Maires du Doubs, avec le Préfet et les Parlementaires du Doubs le 2 octobre 98.

A cette occasion, le Préfet a rappelé qu'il avait en charge une mission d'expertise du projet gouvernemental et qu'aucune décision "définitive" n'est en son pouvoir.

Le Maire, accompagné de plusieurs élus du village, est intervenu à la tribune pour rappeler les préoccupations du village et développer les arguments en faveur du maintien d'une brigade de gendarmerie située à l'ouest de la ville et destinée à couvrir le secteur d'Avanne-Aveney.

A la surprise générale, le Député de la circonscription n'a pas souhaité apporter son soutien à la demande de la Commune et, par ailleurs, son intervention à la tribune a largement desservi la cause défendue par la Commune.

II.2 – Préparation d'une motion

Considérant qu'un espoir est encore permis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a délibéré sur la motion suivante, qui sera transmise au Préfet de Région et au Député de la circonscription :

« Implanté en lisière de la Ville de Besançon, le village d'Avanne-Aveney bénéficie d'un "privilège rare", puisque situé en limite du quartier le plus sensible de la capitale régionale.

Les problèmes de sécurité qui apparaissent dans notre village sont malheureusement très souvent liés à la proximité du quartier de Planoise.

Jusqu'à ce jour, nous avons toujours apprécié la présence "de gendarmes de proximité", bien que depuis plusieurs années les effectifs de la Brigade de Gendarmerie de Planoise et le nombre de véhicules affectés à cette brigade aient progressivement fondu, avec pour conséquence, une diminution de l'efficacité et la disponibilité des gendarmes.

Le projet de suppression de la Brigade de Gendarmerie de Planoise ne nous paraît pas compatible avec des délais d'intervention courts et la connaissance des quartiers, des personnes et des comportements qui constituent la base incontournable de l'efficacité.

Nous regrettons donc cette décision de suppression, prise sans concertation locale ni information directe des élus et nous considérons que si des redéploiements sont nécessaires, aucun argument direct ou indirect ne peut justifier une dégradation du service de proximité dans un secteur fortement exposé aux phénomènes d'insécurité.

Le conseil Municipal adresse donc une requête pressante afin que se construise une solution réaliste et conforme à nos légitimes préoccupations de sécurité et rappelle que notre Commune, malgré des disponibilités budgétaires réduites, est disposée à apporter une contribution financière à tout projet réaliste qui prendrait forme.

Cette résolution du Conseil est destinée à Monsieur le Préfet de Région qui a reçu pour mission d'assurer une expertise concernant un projet national de redéploiement des moyens de police et de gendarmerie ».

III. INFORMATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE LA RUE DE L'EGLISE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Conseil Général du Doubs vient de nous confirmer qu'il s'engage à financer les travaux de décaissement et de reconstruction de la nouvelle chaussée.

L'inscription des crédits correspondants sera proposée à l'Assemblée Départementale lors du vote du budget primitif 99, en décembre 98.

C'est l'attente de cette décision qui a modifié le report du chantier de la rue de l'Eglise prévu initialement en septembre 98 et dont le démarrage est reporté en janvier 99.

Séance close à 20h00.

AVANNE

La famille des seigneurs d'Avanne est attestée depuis 1092. Sa généalogie est connue depuis Jean d'Avanne, en 1271, jusqu'au XVIème siècle, époque à laquelle elle s'éteint. Ses armes portent "d'or à trois quintefeuilles de gueules". À la fin du XIIème siècle, la terre d'Avanne tombe entre les mains des sires de Faucogney.

En 1264, Simon, seigneur de la Marche et de Chaussin, reprend d'Hugues et d'Alix, comtes palatins de Bourgogne la terre d'Avanne et ses dépendances, abandonnées par Aymonin de Faucogney. Le nouveau seigneur vend son château d'Avanne à Othon IV, comte de Bourgogne, en 1280.

La terre d'Avanne dépend aussi des Montfaucon. Au début du XIVème siècle, Guillaume de Montferrand, seigneur de Corcondray, reconnaît tenir en fief de Jean de Chalon, en accroissement de fief, "sa maison forte et bourg d'Avanne", dans laquelle il s'oblige de le recevoir, lui et ses gens, et lui prêter aide contre "ceux de Besançon". Dévouement non entièrement gratuit, puisqu'il est payé d'une somme de mille livres octroyée par Jean de Chalon.

Avanne échoit à la famille d'Aumont au XVIème siècle. Elle y reste jusqu'en 1723, date à laquelle les Pourcheresse de Fraisans l'acquièrent du duc d'Aumont.

Un dénombrement de juin 1725 précise quels sont, à cette époque, les droits du seigneur sur le village. Il y possède un four banal « auquel ses manants et habitants d'Avanne sont tenus d'aller cuire leurs pains et pâtes, à peine de soixante sous estevenants ». Sont aussi banaux les « moulins, foules et batteurs du dit Avanne, sis sur le Doubs ». La même amende de soixante sous frappe ceux qui les dédaigneraient. Les habitants d'Avanne sont également astreints à une corvée : ils doivent « entretenir les écluses des dits moulins ». Le seigneur perçoit une « dîme sur les champs ensemencés de froment et d'avoine, soit deux gerbes par chariot ». Il exerce « de nombreux autres droits (cens, prés, corvées) ». La main-morte existe encore à Avanne en 1753.

Le seigneur d'Avanne a « la haute, moyenne, et basse justice ; pour l'exercer, il institue un bailli-juge-châtelain, et a droit d'ériger le signe patibulaire à deux colonnes ». Disparues à une époque indéterminée, les fourches patibulaires d'Avanne ont été rétablies vers 1700 par un arrêt du Parlement de Besançon.

Le château d'Avanne est mal connu ; la plus ancienne mention qui en soit faite est de 1280. Il se trouvait à droite de la route allant à Besançon, sur la colline qui domine le village. Un dénombrement de 1584 donne ce château comme « depuis longtemps en ruine », avec « une apparence de pont-levis, des tours, jardins, vergers, fossés... ». La dernière tour s'est écroulée en 1816.

Hugues d'Avanne se fait religieux de Saint-Vincent de Besançon à la fin du XIème siècle, après avoir donné à cette abbaye un meix à Avanne, « avec des serfs de l'un et l'autre sexe ». Étienne, bouteiller de l'archevêque, donne à la même abbaye « un cens de six deniers, en franc-alleu, portant lods et justice sur une vigne à Tuffet, au territoire d'Avanne » (1278).

(extrait du Dictionnaire des Communes du Doubs)

AVENEY

Les plus anciens renseignements concernant Aveney témoignent de ses liens de dépendance avec le seigneur de Montfaucon, à qui les habitants paient des redevances en 1510.

Il semble qu'ensuite, Aveney dépende de la Seigneurie d'Arguel, envers laquelle les habitants souscrivent une reconnaissance de cens en 1568. L'état sommaire de la seigneurie d'Arguel rapporte que les journaux de charrues payées par Aveney rapportent 25 francs (1583).

En 1582, les habitants Aveney sont affranchis de la mainmorte, comme tous les ressortissants des domaines du prince d'Orange, confisqués par le roi d'Espagne.

Il y avait autrefois à Aveney un bac permettant de traverser le Doubs. Le dernier construit est de 1836. Le contrat d'exploitation de ce bac, par amodiation, est signé en 1840. Un accident survient en 1846 : une drague percute le bac et l'envoie par le fond. En 1865, on construit une barque pour procéder au passage des voitures.

En 1892 est construit un pont, l'adjudication des travaux revenant à la Société des Forges de Franche-Comté. Une grande fête de l'inauguration de ce pont a lieu le 12 février 1893, à cinq heures du soir.

En 1477, on compte à Aveney quatre charrues ; en 1502, six. En 1688, on dénombre 55 bêtes à cornes, 10 porcs, 5 moutons ; en 1773, il n'y a plus que deux charrues, deux chevaux ; le nombre des bêtes à cornes est descendu à 46, celui des moutons est monté à 30.

Cette même année 1773, les récoltes sont évaluées à 900 boisseaux de seigles (4,5 fois la semence), 400 boisseaux d'orge, 300 boisseaux d'avoine (3 fois la semence), 18 boisseaux de menus grains (3 fois la semence), 70 muids de vin (124 en année commune) ; rien n'est indiqué en ce qui concerne le froment : cela signifie-t-il qu'on n'en cultivait pas ?

En 1745, les récoltes « ont été fort endommagées par les grandes eaux qui ont emporté une partie de leurs terrains et de leur seigle ; leurs vignes ont été un peu grêlées ; au reste on l'estime peu chargée à cause de la diminution qu'ils ont eue de l'incendie il y a plusieurs années ». Cette année-là, vingt voitures de seigle ont été enlevées par les eaux ; on compte que les deux tiers de ce qui n'est pas moissonné a été perdu.

Les surfacesensemencées en seigle ont une superficie de 40 journaux ; en froment, 50 journaux.

La majeure partie des malheurs agricoles des habitants d'Aveney provient des méfaits causés par les eaux. Un rapport du XVIII^{ème} siècle signale que « les eaux ont enlevé et entraîné la quantité d'environ vingt journaux de terre de la profondeur que la charrue avait labourée, en sorte qu'il ne reste plus dans les endroits de ce terrain qu'un mauvais sable maigre et pierreux ». On signale d'autre part des éboulements incessants en bordure de la rivière.

C'est pour tenter de pallier ces graves inconvénients qu'une digue est construite le long de la rivière en 1773.

(extrait du Dictionnaire des Communes du Doubs)

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ANNÉE 1999

La date limite de clôture des inscriptions sur les listes électorales est fixée au 31 décembre 1998.

Pour les jeunes de 18 ans, une nouvelle procédure « d'inscription automatique sur les listes électorales » a été mise en place par l'INSEE. Cependant, il semble que l'INSEE éprouve quelques difficultés à maîtriser cette procédure. Aussi nous vous conseillons de passer en Mairie afin de vérifier votre inscription sur les listes électorales 1999.

ACTIVITÉS CULTURELLES



L'Association des ZAVANEYS organise un concert de musique baroque (Vivaldi...), romantique (Schubert...), et contemporaine (Debussy...) qui se déroulera le samedi 14 novembre 98 à 20h30 en l'Église d'AVANNE-AVENEY. Nous aurons le plaisir d'accueillir les interprètes suivantes :

Hélène CHARVET (chant)
Sylvie CHEVREUX (flûte)
Anne MIGUET (piano)

L'entrée sera gratuite.

=====

EXPOSITION

Les artistes d'AVANNE-AVENEY-RANCENAY exposent pour la troisième année.

Si vous avez envie de présenter vos créations et de vous joindre à nous, rendez-vous le vendredi 6 novembre 98 à 20 heures, à la Mairie pour une réunion d'information.

Si vous ne pouvez pas être présents à cette réunion, et que vous avez envie d'exposer, vous pouvez vous inscrire à la Mairie avant le 6 novembre 98.

=====

LES ZAVANEYS

Reprise de l'atelier théâtre, animé par Damien OLIVIER, intermittent du spectacle, le mardi 3 novembre 1998, à 20h30 à l'école d'Aveney.

Les personnes intéressées sont les bienvenues.

POESIE

LE PETIT JARDIN PUBLIC (EXTRAITS)

*Il est tout nouveau, tout beau et bien fleuri
Avec un gazon très vert, symbole d'espérance.
Blotti tout près de l'Église Saint-Vincent
Il sera un refuge pour goûter de bons moments
Se reposer sur ses bancs vernis
Et pourquoi pas se faire des amis.
Loin du monde et du bruit de la ville agitée.
C'est là que nous irons quand nous serons fatigués
Pour retrouver les réverbères d'antan
Aux formes élancées.
Les vieux se souviendront certainement que,
Dans notre enfance,
On les appelait becs de gaz
C'était moins... poétique !
Les enfants pourront y faire des rondes
Et les anciens, en couple un peu courbé par l'âge,
Y retrouveront la magie des rêves de leur jeunesse.*

*Il n'est jamais trop tard pour aimer
Ni jamais trop tard pour être heureux
Se serrer la main ou se prendre par la main
Et se regarder avec tendresse.
Cela nous aidera à aller ensemble
Jusqu'au bout du chemin.*

*Alors ce jardin aura atteint son but :
Il sera devenu un cadeau précieux
Un véritable art de vivre
Mais quand le soir, aux heures sombres
Ils s'allumeront dans la fraîcheur obscure du soir
Près de l'horloge égrenant les heures
On oubliera ce temps qui passe si vite.
Les amoureux viendront y échanger de doux aveux.
Ce lieu remplacera la fontaine ancestrale
Très belle, elle aussi, mais reléguée au loin
Presque ignorée, hélas ! elle qui a vu
Tant de générations se rassembler pour discuter
Se rencontrer parler de tout et de rien*

SECRETARIAT DE MAIRIE D'AVANNE-AVENEY

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : de 10h00 à 12h00
- Mardi : de 10h00 à 12h00
- Mercredi : de 10h00 à 12h00
- Jeudi : de 17h00 à 19h00
- Vendredi : de 10h00 à 12h00
- Samedi : de 10h00 à 12h00

Téléphone : 03 81 41 11 30
Télécopie : 03 81 51 39 17

e-mail : avanne.aveney@wanadoo.fr

9, rue de l'Eglise – 25720 AVANNE-AVENEY

.....

BIBLIOTHEQUE D'AVANNE-AVENEY

Horaires d'ouverture au public :

- Mercredi : de 10h00 à 11h15
- Jeudi : de 17h00 à 19h00

3, rue René Paillard – 25720 AVANNE-AVENEY